



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON



DELIBERATION N° 240227_011

**OBJET : FINANCES : MARCHE DE TRAVAUX « REHABILITATION DE LA MAIRIE »
ATTRIBUTION DU LOT N°1**

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE VINGT-SEPT FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2024

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON - Florence PAILLEUX - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Julienne BERTHET - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Pierre THOLLY à David BOURKAIB - Corinne CHEVRON à Thierry PONCHON - Emmanuelle NEEL à Michel NEEL - Frédéric BERTHET à Julienne BERTHET - Nathalie JOUBAND à Jeanine RONGERE - Isabelle POULARD à Christine MONTAGNY - Yves GORD à Christian BLANCHARD.

Secrétaire élue pour la session : Maryvonne MOUNIER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Chazelles-sur-Lyon a lancé le marché de travaux de réhabilitation de la mairie le 19 janvier 2024. Le marché comprend 14 lots. La date limite de dépôt des candidatures des entreprises était le 15 février 2024.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 19 février 2024 à 10h00.

Concernant le lot n°1 « désamiantage démolition », une seule entreprise, Arnaud Démolition, a répondu.

Son offre s'élève, après négociation à 246 736,13 €HT (ce lot avait été estimé à 242 650,31€HT).

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que l'offre est recevable,

Considérant les délais de réalisation des travaux,

Le conseil municipal est invité à attribuer le lot 1 « désamiantage/démolition » à l'entreprise SAS AD Arnaud Démolition et autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

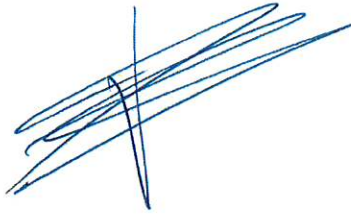
- **DECIDE** d'attribuer le lot 1 « désamiantage/démolition » à l'entreprise SAS AD Arnaud Démolition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché et engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,
Maryvonne MOUNIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.A handwritten signature in blue ink, written in a cursive style. It starts with a large, looped initial 'M' followed by the name 'ounier'.